

## « Factur-X » : la nouvelle modalité de facturation électronique

Spécificités techniques, méthodologie de mise en œuvre, conformité aux exigences fiscales

Code  
**2760**

Durée  
**1 jour / 7 heures**

Tarif Inter\*  
**1050 € HT**

\*Repas inclus (en présentiel)

### PROCHAINES SESSIONS

- **PARIS :**  
26 juin. 2024
- **A DISTANCE :**  
26 juin. 2024
- **PARIS :**  
8 oct. 2024
- **A DISTANCE :**  
8 oct. 2024
- **PARIS :**  
19 déc. 2024
- **A DISTANCE :**  
19 déc. 2024

[Voir toutes les sessions](#)

### PUBLIC

Responsables fiscaux, comptables, administratifs et financiers - DSI - Responsables des systèmes d'information - Avocats - Experts-comptables

### PRÉ-REQUIS

Etre impliqué dans le processus de facturation

### NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

### LES POINTS FORTS

Cas pratique fil rouge développé lors de la journée permettant d'intégrer les étapes de conduite d'un projet de mise en œuvre d'un process « Factur-X »

Formation animée par un avocat fiscaliste, spécialiste des techniques informatiques

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre

## Objectifs pédagogiques

- Identifier les actions à conduire pour la mise en œuvre de « Factur-X »
- Appliquer le bon traitement fiscal aux « Factur-X » émises par ses fournisseurs
- Vérifier la conformité fiscale du système à mettre en place d'ici le 1er juillet 2024

## Programme de la formation

### Lister les formats de facturation électronique

- Bref rappel de la réforme et de ses exigences légales et opérationnelles
- La notion de facturation électronique
- La facture en format PDF : distinction PDF natif/PDF non natif
- La facture signée à l'aide d'une signature électronique (RGS 1 ou 2 étoiles)
- La facture dématérialisée accompagnée d'une liste récapitulative et d'un fichier des partenaires
- La place de « Factur-X » dans la catégorie des factures électroniques

### Définir « Factur-X »

- Les origines de « Factur-X » et sa compatibilité native avec les normes fiscales
- Le caractère hybride de « Factur-X », mélange de PDF et de factures dématérialisées

### Examiner les caractéristiques techniques de « Factur-X »

- Les différentes options offertes aux entreprises : le profil MINIMUM ; le profil BASIC\_WL ; le profil BASIC ; le profil EN 16931 ; le profil EXTENDED
- Les outils permettant de générer des « Factur-X »
- Le dépôt des données de facturation sur la (ou les) plateforme(s) dédiée(s) : les différentes possibilités offertes aux entreprises ; les contraintes techniques à respecter

### Respecter les obligations documentaires en cas de recours à « Factur-X »

- Les mentions obligatoires à intégrer au sein de « Factur-x » : les mentions existantes ; les nouvelles mentions obligatoires ; les mentions « métier » à intégrer
- L'obligation de documenter les flux de facturation émis ou reçus sous « Factur-X » : les exigences de l'Administration fiscale
- La nécessité de conduire une période de test
- La question de la nécessité et du contenu d'une convention de spécifications d'interchanges
- La nécessité de disposer d'une piste d'audit fiable

### Archiver une « Factur-X »

- Que convient-il d'archiver ? En qualité d'émetteur ? En qualité de récepteur ?

engagement, apprentissage et transfert

- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

## SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
  - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

Selon quel protocole ?

- Quelles normes d'archivage appliquer ?
- La question de la durée et du lieu d'archivage des « Factur-X »
- Cas pratique fil rouge : les étapes de conduite d'un projet de mise en œuvre d'un process « Factur-X »

## Parmi nos formateurs



### Rémi Gouyet

*Avocat associé*

Avocat Associé de la société d'avocats E-TAX, spécialiste des techniques informatiques, Professeur associé à la faculté de droit de Dijon. Après un doctorat en droit privé et fiscalité et un diplôme en science politique, il a enseigné à l'Université avant d'intégrer le Cabinet CMS Francis Lefebvre Avocats en tant qu'avocat associé. Il est titulaire de la mention de spécialisation en droit fiscal et droit douanier et possède une expertise de près de 17 ans en droit privé et en fiscalité et il intervient en tant que formateur depuis plus de 10 ans dans le domaine de la fiscalité.